



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Trimestriel supplément 3 au numéro 53

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 07-02-2007

SOMMAIRE :

Page 1 : édito

Page 2 : Carte scolaire

Page 3 : AVS : l'état de non droit

Page 4 : Direction : rien n'est réglé

Page 5 : EPEP : le Ministre seul contre tous

Page 6 : Remise en cause de l'ISSR



Edito :

Une école en carton pâte.

Notre école ressemble de plus en plus à un merveilleux théâtre ou d'ingénieuses machines s'efforcent de faire croire à un conte de fée.

Les enseignants, tout en subissant l'envers du décor, sont les acteurs malgré eux de ce (triste) spectacle quotidien:

Sur le papier, dans nos belles écoles, les enfants apprennent avec succès des langues étrangères de plus en plus tôt.

Dans nos belles écoles, les enfants ne sauraient rester longtemps en difficulté, puisque des RASED sont là pour leur venir en aide, et des PPRE très élaborés répondent à toutes les difficultés.

Dans nos belles écoles, les directeurs ne sont jamais débordés car ils reçoivent le soutien des EVS.

Dans nos belles écoles les enfants handicapés sont toujours bien encadrés grâce à de merveilleux AVS.

Dans nos belles écoles, les EVS et les AVS sont heureux de travailler à mi-temps pour quelques mois, en recevant un salaire modique et sans formation.

Dans nos belles écoles, « Base élève » va tout résoudre comme par miracle.

Dans nos belles écoles on n'impose jamais aucun dispositif, on l'expérimente puis on l'améliore avant de le généraliser.

Dans nos belles écoles les moyens ne font jamais défaut.

Dans nos belles écoles, il n'y a que quelques mauvaises têtes, souvent syndicalistes et grincheux patentés, pour dire que les choses vont mal, car dans nos belles écoles, l'enfant qui veut s'en sortir s'en sortira, et si certains restent à la marge, ce sera bien fait pour eux : les méchants sont toujours punis.

Telle est la morale du théâtre de pacotille qu'habillement on veut nous imposer.

Tel est le mythe qu'on veut nous construire.

Telle est la terrible réalité qui se cache derrière l'expression fallacieuse : l'« égalité des chances ».

L'égalité des chances, c'est la condamnation du plus faible.

Nous nous battons pour l'égalité tout court, celle qui permettra à chacun de s'intégrer dans une société qui lui laisse une place.

Il faut pour cela une école à la hauteur des enjeux. Les grandes phrases et les dispositifs factices en carton pâte ne sauraient y répondre.

Nous voulons une école construite pierre à pierre : tout le contraire de ce décor d'illusions.

Erik Rousseaux

"Le Bulletin Syndical"

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

BREVE-BREVE-BREVE-BREVE

Selon nos infos, le chiffre de grévistes pour le 8 février serait de 45% dans le Cantal pour le premier degré. Certes c'est assez conséquent pour être signifiant. Ce n'est pourtant pas à la hauteur des enjeux. Il nous faudra être beaucoup plus mobilisés dans les mois qui viennent si nous voulons sauver notre conception de l'école publique.

CARTE SCOLAIRE : MESURES PROPOSEES PAR L'IA AU CDEN

ECOLE	Nbre de postes	Effectif 2007 sans 2 ans	Mesure envisagée
JB VEYRE	3 +1 provi	70	Maintien du poste provisoire
LE FALGOUX	1	5	-1 fermeture de l'école
BREZONS	1	4	-1 fermeture de l'école
LADINHAC	2	44	+1
LACAPELLE DEL FRAYSSE	2	46	+1
ST ETIENNE DE MAURS	2	47	+1
REILHAC	3,5 +0,5 provi	84	Maintien du poste provisoire
YTRAC (Le Bex)	5	113	+1
AURILLAC (Les Alouettes)	11	177	-1
AURILLAC (Tivoli)	14	243	-1
RPI CHAMPAGNAC/ST PIERRE	6	80	-1
RPI CHALIERS/CLAVIERE	3	23	-1
RPI LAROQUEVIEILLE/MARMANHAC	4	93	+1



Au moment où nous imprimons le CDEN ne s'est pas encore tenu. à la réception de ce bulletin, les dernières infos auront été envoyées par mail à toutes les écoles

Fusion d'écoles :

Le Rouget mat. (2 classes) et Le rouget élem. (3 classes)
Massiac mat. (3 classes) et Massiac élem (4 classes)

ASH (anciennement AIS) :

RAD Paul Doumer: maintien du poste provisoire
Psy Maurs, Maître G Maurs, Murat et St Flour : +1 pour chacun de ces postes, mais on sait qu'ils sont gelés chaque année faute de candidats.

Autre :

Décharge de direction Lanobre : maintien du 0,25
Décharge de direction Le Rouget : +0,25
Secrétariat CDO EGPA : maintien du 0,5 provisoire
CP renforcé (0,5 Yolet et 0,5 St Paul des landes) : poste maintenu, transformé en poste d'adjoint.
Brigade formation continue : 1 poste provisoire supprimé.

Brigade congé : 2 postes provisoires supprimés.
Brigade langue vivante : -2 (sur les 5 existant)
Décharge syndicale : 0,5 provisoire supprimé.

Transformation de 4 postes en postes fléchés anglais :

Massiac, Hugo Vialatte, Roffiac, Pierrefort.

NOUVEAU : UN FORUM S'OUVRE SUR LE SITE INTERNET DU SNUipp Cantal

Ce forum est un essai, une proposition.

Nous l'avons souvent dit : le rôle d'un syndicat ne saurait se limiter à la transmission de consignes et d'informations.

L'ambition du SNUipp est d'offrir à tous un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges.

La création d'un forum sur notre site cantalien ne répond pas à une simple mode du moment. Son ambition serait de pouvoir recueillir des impressions, des coups de gueule, des suggestions, bref, tout ce qui peut faire avancer la réflexion de chacun sur le thème de l'éducation.

A vous de le faire vivre avec nous et d'en faire l'outil de dialogue qu'il est supposé pouvoir être.

Vos réflexions rejoignent souvent celles de l'ensemble de vos collègues, alors pourquoi ne pas partager?

Nous vous rappelons l'adresse du site : <http://15.snuipp.fr>

AVS : l'état de non droit

Le SNUipp a déjà dénoncé l'utilisation dans les écoles de personnels précaires, à temps partiel, mal payés et non formés. Mais le recrutement récent d'AVS a permis à l'administration de franchir de nouvelles limites.

La lecture des contrats signés par ces personnes fait apparaître de nombreuses infractions à la législation en vigueur.

- **Flexibilité horaire** : les horaires de travail ne figurent pas sur les contrats. C'est pourtant obligatoire pour des temps partiels, qui peuvent ainsi éventuellement rechercher ailleurs un complément d'emploi et de salaire. Mais il faut pour cela que leurs disponibilités soient clairement définies.
- **Flexibilité des missions** : celles-ci ne sont pas précisées : « Entre autre, assistance individuelle aux enfants handicapés ». Le « entre autre » est important car il permet une très large interprétation de ce que peuvent être ces missions.
- **Flexibilité géographique** : ces personnes sont supposées faire des remplacements d'autres AVS, mais on ne précise pas sur quel secteur au juste.
- **Pas de remboursement des frais de déplacement** : quand on arrive à ce stade d'exploitation, on se demande vraiment pourquoi on se priverait d'un abus supplémentaire !

Notre IA affirme que ces personnes seront traitées avec humanité et que rien ne leur sera imposé si elles le refusent. Mais on imagine qu'il n'est même pas besoin d'exercer de quelconques pressions : les personnes concernées risquent bien de s'imposer d'elles-mêmes une attitude très souple, de crainte de voir remis en cause ce mirifique contrat.

Comment accepter de telles conditions de travail dans nos écoles alors même que le droit est reconnu aux enseignants de ne

pas se déplacer sans remboursement des frais et que nous veillons à faire appliquer les règles concernant nos missions et nos horaires?

Pour le SNUipp la réponse est claire : Il serait indécent d'accepter pour d'autres ce que nous refusons pour nous-mêmes.

Plusieurs directrices et directeurs nous ont déjà contactés pour dénoncer ces abus. Nous avons prévenu l'IA de notre écoeurement face à cette situation qu'il est hors de question de laisser perdurer.

Nous invitons tous les collègues à veiller, avec les personnels dans leurs écoles, à ce que les droits de ceux-ci soient respectés.

Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter pour avoir des renseignements, nous tenons une brochure d'information à leur disposition et nous ferons de notre mieux pour répondre à toutes leurs questions.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire cesser les abus.

Le SNUipp reste fermement opposé à la généralisation de ce genre de contrat. On en voit là quelques-unes des conséquences.

Tout est bon pour dégonfler les chiffres du chômage avant les élections. Ces contrats précaires n'ont pas d'autre nécessité*.

**(Rappelons que seules 33% des écoles du Cantal avaient demandé des EVS, et qu'au niveau national, le ministre n'a pas pu remplir le contrat qu'il s'était fixé, d'où un rappel à l'ordre aux IA qui sont priés d'accélérer les embauches d'EVS.)*

BASE ELEVE

Comme nous l'avons dit lors de notre réunion d'information du mois de novembre, le dispositif « base élèves » arrive dans le Cantal, les IEN ayant été chargés de trouver 20 volontaires.

Une fois de plus on a tenté de nous berner avec des notions de « départements pilotes » et autre « expérimentations » qui ne font l'objet d'aucun bilan, après quoi on décrète la généralisation d'une mesure qui n'est pas sans poser en l'occurrence de graves inquiétudes.

Certes une partie de nos demandes semblent avoir été entendues puisque pour le moment on nous dit que le champ concernant la nationalité peut être neutralisé, et que le suivi RASED n'est pas destiné à être mémorisé à long terme.

Pour autant **notre consigne de boycott reste la même. D'autant**

qu'il est clair que pour le moment la mise en place ne se fait que sur la base du volontariat.

Comment ne pas voir le danger que représente le fichage de l'ensemble de nos élèves.

La situation actuelle ne laisse guère de doute sur la tentation paranoïaque de mettre au pas les populations en utilisant pour cela toutes les possibilités de surveillance qu'offrent les moyens informatiques.

En informant le fichier, l'enseignant se fera le relais d'informations dont on peut craindre quelles ne soient à terme utilisées pour d'autres motifs que ce pour quoi elles sont prévues.

Le fichage de notre société est inquiétant. Chacun prétexte que des fichiers existent déjà pour en créer de nouveaux.

Pour nos écoles, on peut déjà prévoir la suite : loin d'alléger le travail, base élève va multiplier les possibilités d'enquêtes

diverses, avec tous les abus possible.

Les récentes propositions sur le fichage des enfants « délinquants » dès la maternelle, ou les déclarations de de Robien sur les « bonnes » et les « mauvaises » méthodes de lecture ne laissent pas de doute quant aux intentions de nos responsables : fichage, flicage, et pression quotidienne.

Dans tous les domaines la gestion par l'informatique permet de produire de belles statistiques et d'élégants diagrammes. Il n'apparaît pas que cela améliore en quoi que ce soit le fonctionnement des structures en place.

C'est prendre beaucoup de risques pour bien peu d'avantages.

Nous demandons à ce que les données ne soient pas centralisées mais fournies uniquement sur demande par les directeurs eux-mêmes, ce qui nous mettrait à l'abri des abus.

DIRECTION D'ECOLE : rien n'est réglé

Nous reproduisons ci-dessous un mail du 30 janvier et un courrier du 31 envoyés à toutes les écoles.

Les représentants de la CGT, du SGEN-CFDT, et du SNUipp ont rencontré ce soir l'Inspectrice d'Académie (FO et SUD-Education s'étaient excusés).

Nous ne nous attendions naturellement pas à ce que l'IA cède devant nos protestations, et elle s'est réfugiée, comme nous pouvions nous y attendre, derrière "les ordres du recteur".

Il est cependant visible que le nombre important de collègues qui poursuivent la résistance surprend et gêne l'administration.

37 collègues (20% des écoles) ont décidé de prolonger le blocage selon l'IA, qui avoue reconnaître là le signe d'une volonté affirmée de prolonger le bras de fer, à laquelle elle ne s'attendait pas.

Elle nous a dit regretter cette situation, tout en garantissant qu'elle n'entretenait aucune rancune particulière à l'égard des collègues qui poursuivent le mouvement. (Heureusement, dira-t-on, mais il est bien que ce soit dit!)

Nous lui avons remis les nombreuses lettres-pétitions qui nous sont revenues, en signalant que tous ces courriers ont été rassemblés en un laps de temps très court, ce qui est remarquable, et prouve, s'il en était besoin, de l'exaspération de la profession.

A TOUS CEUX QUI REFUSENT DE RENDRE L'ENQUÊTE : BRAVO, ET... TENEZ BON !

Nous réaffirmons à tous notre soutien, y compris financier si les sanctions devaient réellement tomber.

Continuons à réclamer la réouverture de véritables négociations sur la direction.

Certains collègues ne nous ont pas encore confirmé leur volonté de poursuivre l'action. Qu'ils se signalent au plus vite auprès de nous afin que nous puissions nous organiser au mieux.

Aux directrices et directeurs.

Cher(e)s collègues,

Malgré les menaces de sanctions financières et les pressions, la résistance des directrices et directeurs reste un fait incontournable. A ce jour, 37 collègues poursuivent le blocage des enquêtes jaunes, soit 20% des écoles.

Si un certain nombre de collègues ont finalement renvoyé ces fameuses enquêtes, (souvent par lassitude), ils ne renoncent pas pour autant au blocage administratif, qui ne concerne pas uniquement ce papier. Certains nous ont même fait part de leur regret d'avoir « lâché » trop vite.

Notre administration ne s'attendait visiblement pas à ce que notre contestation se prolonge avec autant de force. On peut faire le pari aujourd'hui qu'elle risque même de rebondir avec encore plus de vigueur, grâce à vous tous.

La preuve est faite que le mécontentement de la profession perdure et qu'il est incontournable de lui donner une réponse satisfaisante, donc d'ouvrir de véritables négociations.

Chacun aura compris que la stratégie de notre ministre est purement et basement électoraliste. Il s'en est à peine caché en déclarant récemment qu'il comptait bien « en finir avec ce problème avant le mois d'avril ».

Pour nous tous, au contraire, le souci est de faire vivre cette contestation afin que, quelque soit le résultat des élections, la question de la direction d'école (et plus largement bien entendu celle de l'éducation) soit posée comme une priorité au prochain gouvernement.

Comme toujours, c'est notre unité, notre nombre et la force de notre engagement qui nous permettront de nous faire entendre.

Les attaques contre notre profession sont incessantes, l'exaspération de nos collègues est palpable. Nous nous en sommes fait l'écho lors de notre dernière entrevue auprès de l'Inspectrice d'Académie (mardi 30 janvier). Les nombreuses lettres-pétitions que nous lui avons remises ce jour-là étaient là pour en témoigner.

Nous sommes tous conscients que le conflit sur la direction est symbolique du

malaise beaucoup plus global des enseignants.

En tant que directrice ou directeur, vous êtes en première ligne pour porter le poids et la pression d'un combat qui ne concerne pas que la direction.

Il est important que toute la profession en soit consciente. La signature de la lettre de soutien va dans ce sens : elle a été signée par de nombreux collègues. Nous devons, les uns et les autres, continuer à entretenir une indispensable solidarité.

Nous nous sommes engagés, auprès des collègues menacés, à leur venir en aide financièrement en cas de retrait de salaire. Nous le ferons. Certains collègues se proposaient déjà de verser leur obole à une caisse de solidarité. Merci à eux, mais c'est un peu tôt encore. Attendons de voir la suite.

Dans l'immédiat, nous demandons à tous de rester vigilants.

A notre époque où l'information circule de plus en plus vite, un petit coup d'oeil régulier à vos mails est nécessaire pour que nous puissions nous organiser très vite en cas de besoin. Le bulletin papier venant compléter ces informations.

Inversement, n'hésitez jamais à nous tenir informés des difficultés particulières que vous rencontrez dans vos écoles (sur la question de la direction ou sur d'autres). Vos témoignages sont toujours nécessaires, ils nous permettent d'alerter l'administration sur les difficultés que vous pouvez rencontrer.

C'est en entretenant un débat permanent entre nous tous que nous pouvons nous entendre sur les attentes de notre profession, et les faire prendre en compte par les décideurs.

Nous le redisons chaque fois : la force du syndicat est la somme des volontés individuelles.

Continuons, tous ensemble.

Message à ceux qui poursuivent le blocage : une dizaine de collègues ne se sont pas encore signalés à nous. Nous connaissons leur nombre, mais pas leur nom ! Dépêchez-vous de nous contacter afin que nous puissions vous transmettre toute info utile, et vous venir en aide en cas de besoin.

EPEP: le Ministre seul contre tous

Le Conseil Supérieur de l'Éducation vient de porter un avis négatif sur le projet de décret prévoyant une expérimentation des Établissements Publics d'Enseignements du Premier degré par les collectivités territoriales. Le projet ministériel a été repoussé par 41 voix contre, 1 voix pour, 1 abstention et 4 refus de vote. Seul le représentant du Medef l'a approuvé.

Les organisations qui avaient refusé de siéger lundi 25 janvier ont une nouvelle fois demandé que soit retiré de l'ordre du jour ce projet de texte. Le ministère s'est obstiné à maintenir un projet qui ne correspond pas aux attentes des personnels, des élus et des parents d'élèves.

Le SNUipp demande solennellement au ministre de l'Éducation nationale de tenir compte de l'avis exprimé par le Conseil Supérieur de l'Éducation et de retirer son projet.

Paris, le 05 février 2007

FCPE, PEEP, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, FSU, SNPDEN, A&I, SIEN, FEP-CFDT, CFDT, UNSEN-CGT, UNAF, FO, LI-GUE de l'ENSEIGNEMENT, JPA, UNEF, SUD, UNL, ARF.

LES EPEP ou la mort programmée d'une certaine idée de l'école primaire.

Pour une vision complète du texte proposé par le ministre avec des commentaires du SNUipp, consulter le site du SNUipp national :

<http://www.snuipp.fr>

Avec une rapidité foudroyante et une motivation visiblement beaucoup plus forte que sur bien d'autres sujets, le ministre tente le passage en force pour imposer le principe des EPEP.

La demande n'est pourtant pas très forte (seules 85 communes sur 36 000 seraient intéressées) et c'est même surtout la méfiance qui prévaut de tous côtés.

Les inquiétudes en effet sont de taille :

Les EPEP tels qu'ils sont envisagés échappent au contrôle de l'éducation nationale.

Le CA qui serait à leur tête ne serait constitué qu'en partie d'enseignants et de parents. Les représentants des communes y auraient un rôle extrêmement important.

Quant au directeur de l'EPEP, nommé par l'IA ou le Recteur, il aurait un rôle exécutif, aux ordres du CA.

Le CA ayant droit de regard sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement, on imagine aisément les dérives que cela peut occasionner.

La liberté pédagogique serait évidemment menacée. Voyage scolaire, projets, achat de manuel ou autre matériel pédagogique, tout passerait désormais par le CA. Et si jusqu'à présent les discussions avec les municipalités n'étaient pas toujours aisées, ce serait à présent bien pire puisque le CA serait décisionnaire et pourrait imposer sa propre politique.

Ce projet vise prioritairement une supposée rationalisation de la gestion des moyens. Mais de manière à peine déguisée se profile derrière une mise au pas du monde enseignant.

Réduits au rôle d'exécutants, sous l'œil permanent d'un directeur qui deviendrait leur supérieur hiérarchique direct, et contraints d'accepter les diktats d'un CA pas nécessairement éclairés, les enseignants auraient beaucoup de mal à faire valoir leur savoir faire éducatif. Ce serait remettre en question des décennies de réflexion sur l'éducation au profit d'une gestion que l'on peut craindre populiste, il suffit de voir la vision de l'éducation à la mode de Robien : méthode syllabique et calcul mental.

Avec ce projet, c'est très clairement l'école républicaine qui est remise en question : place à la marchandisation du secteur éducatif.

Cette école marchandise existe déjà aux États-unis depuis longtemps et vient de se mettre en place en Angleterre depuis un an. Les résultats en sont pitoyables, et de notre point de vue républicain, inacceptables, parce que profondément inégalitaires.

Nous devons lutter contre ce projet de toutes nos forces.

REMISE EN CAUSE DE L'ISSR

Bien que notre département jusqu'à présent semblait avoir été épargné, nous savions qu'un peu partout ailleurs des mesures régressives étaient mises en place qui aboutissaient à réduire radicalement l'ISSR. Il est confirmé la généralisation de ces mesures à la rentrée.

Ayant d'abord avancé prudemment leur pions, les IA de différents départements ont ensuite profité d'un jugement au tribunal administratif pour s'engouffrer dans la brèche et généraliser des mesures de restriction.

Les documents ci-dessous ont été copiés sur le site du SNUipp de l'Aude (<http://11.snuipp.fr>). Nos collègues ont réalisé un dossier très complet que l'on consultera utilement.

Qu'est-ce que l'IJSSR ?

L'Indemnité Journalière de Sujétion Spéciale de Remplacement est une indemnité qui défraie de façon forfaitaire le remplaçant de la totalité des frais engagés pour un remplacement. Cette indemnité prend en compte non seulement le déplacement mais aussi les spécificités propres au métier de remplaçant : on peut passer d'une classe de toute petite section à une 3ème de SEGPA dans la même journée, on doit pour un même remplacement de 3 ou 6 mois à l'autre extrémité du département prévoir son organisation tant pédagogique que personnelle, bref des conditions de travail qui sont beaucoup plus compliquées que pour un titulaire « classique » (qui ne s'arrêtent pas le soir à 17h comme le croient certains parents) où il faut quelqu'un pour récupérer les gamins quand on revient de l'autre bout du département, laisser les informations sur ce que l'on a fait, garder la mémoire des remplacements effectués, prévoir l'organisation matérielle personnelle (repas tiré du sac), préparer pour le prochain remplacement dans un niveau complètement différent... On doit pouvoir enchaîner derrière n'importe quel collègue à n'importe quel niveau à la seconde où on franchit la porte de la classe. Le métier de remplaçant est un métier particulier, difficile, contraignant.

De même, les remplaçants doivent avoir un véhicule en état leur permettant d'exercer leur profession. En circulant pour le compte de l'administration, les passages au garage se font plus fréquents, les pneus s'usent plus vite, le moteur aussi ! La dépréciation du véhicule s'accélère également.

L'Etat est évidemment gagnant et sur tous les tableaux : d'une part il n'offre pas de voiture de fonction donc pas de réparation ni d'entretien... Il verse les indemnités avec un retard qui peut être important (elles sont perçues avec un décalage de 2 mois et il n'est pas rare d'attendre trois mois). Et cerise sur le gâteau, ces indemnités tant enviées sont largement inférieures à celles que toucherait un cadre du privé.

La situation aujourd'hui, quels changements ?

Suite à un arrêté du tribunal de Poitiers du 14 juin 2006, le juge a estimé que seuls les jours travaillés ouvraient droit à versement de l'IJSSR. Le Ministère a sauté sur l'occasion et en a profité pour demander l'application de ce "jugement" à partir de la rentrée 2006. Ce qui signifie pour les personnels concernés une perte qui se chiffre entre 28,5% et 42,8% ...

Le SNUipp dénonce cette décision scandaleuse tant sur le fond (baisse importante des revenus, non prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de la fonction dans le calcul de l'ISSR) que sur la forme : quel mépris du ministre pour les enseignants concernés !

Que dit l'arrêté du juge : qu'il y a « un lien direct entre le montant de l'indemnité (...) et l'importance des sujétions qui leurs sont imposées, notamment en terme de distance de déplacement (...); qu'étant ainsi subordonnée, tant en ce qui concerne son fait générateur que son montant, à l'exercice effectif des fonctions et à l'importance des sujétions qui s'y

rattachent, l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement ne peut être regardée comme présentant un caractère forfaitaire et ne peut, dès lors, être versée que pour compenser ces sujétions spéciales réellement subies, notamment en terme de distance de déplacement (...); que, pour les mêmes motifs, la constatation de ces sujétions et, par suite, leur rétribution doit s'opérer de manière journalière ».

On voit donc que pour le juge de Poitiers, l'IJSSR ne renvoie pas à une sujétion particulière comme celle qui est mentionnée plus haut et qui n'est pas évoquée mais uniquement à une indemnisation liée au déplacement... En termes législatifs, il y a par ordre d'importance, les lois, les décrets, les circulaires, et tout en bas de l'échelle, les notes de service. En prenant cette décision, le juge annule non seulement la Note de Service de 1991 mais aussi et surtout, la Circulaire du 11 décembre 1989 (plus importante encore, on l'a vu plus haut) et en revient à une interprétation très restrictive du décret de 1989.

Pour le SNUipp, des discussions sur le mode d'indemnisation sont envisageables. Une refonte du système permettrait de rendre plus équitable un système dont le mode de calcul peut sembler dépassé. Mais la suppression pure et simple d'une partie des indemnités correspond à une telle perte et une telle injustice qu'elle est inacceptable.